

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínáv

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 20, DECEMBRE 2025

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 20 Đamá Nínáv | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression

IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



Scientific Journal Impact Factor

CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2025)

This certificate is awarded to

Dama Ninao

(ISSN: 2617-4774 (E) / 2617-4766 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process
SJIF 2025 = 6.907

SJIF (A division of InnoSpace)



SJIFactor Project

SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2025 = 6.907]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue

interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé (Togo)

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur HETCHELI Follygan, Université de Lomé, Dr BASSANE Ernest (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur AVEGNON Komi Xolali, Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé (Togo), Dr YEKE Ulrich-Ariel,

Université Omar Bongo (Gabon), Dr AWOKOU Kokou (MC), Université de Lomé, Dr PIDABI Ghabana (MC), Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo), Dr TONYEME Bilakani (MC), Dr LONGA Banabia, Université de Lomé, Dr NPAKOU Bantchin (MC), Université de Lomé, Kouawo Candide Achille Ayayi (MC) Université de Lomé, Dr GNAGNON Kossi Wonouvo, Université de Lomé, Dr KPASSAGOU Lodegaena Bassantea, Université de Lomé, Dr ANDOU Weinpanga A. (MC), Université de Lomé, Dr GNANE Napo (MC), Université de Lomé

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

-**Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Cette revue facture les frais de publication à **50 000F** détaillés comme suit :

- les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article ;
- à l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**.

Le paiement des frais se fera via les opérateurs téléphoniques.

- Envoi par **Western Union, Ria, Money Gram** (Bref, les canaux internationaux pour les auteurs devant envoyer les frais hors du Togo) à **TCHASSIM Koutchoukalo** (mail : mtchassim@gmail.com)
- ou par **Tmoney** (au numéro **00228 90 22 89 93**) pour les nationaux.

Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des

schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs.

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net, visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net ou nous contacter : Tel : 00228 90 22 89 93.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **LES PROVERBES DANS LA TRADITION EDUCATIVE KISSI DE
KISSIDOUGOU, EN GUINEE-CONAKRY ----- 17**
Dr CAMARA Abdoul Karim, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali)
Dr BONGONO Yomba, Université Julius NYERERE de Kankan (Guinée-
Conakry)
2. **DEVELOPPEMENT RURAL CONTRAIRE : BOKO HARAM ET LES
MUTATIONS DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU LAC (TCHAD) ----- 32**
ADOUM Forteye Amadou, Département de Géographie, Université de
N'Djamena (Tchad)
DJANGRANG Man-na, Centre National de Recherche pour le Développement
(CNRD) (Tchad)
ZOUA BLAO Martin, Département de Géographie, Université de N'Djamena
(Tchad)
3. **« CORRESPONDANCES » DE BAUDELAIRE : FONDATION
ÉPISTÉMOLOGIQUE D'UNE POÉTIQUE SYMBOLISTE ----- 52**
N'GONIAN Kouassi Anicet, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo,
(Côte d'Ivoire)
4. **LA MÉDECINE PERSONNALISÉE ET LA MÉTAPHORE DU
RÉDUCTIONNISME GÉNÉTIQUE: ENJEUX PHILOSOPHIQUES
CONTEMPORAINS ? ----- 68**
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
5. **AUTOBIOGRAPHIES FUNÉRAIRES DES HAUTS DIGNITAIRES :
APPORTS A L'HISTOIRE PHARAONIQUE (2500-1300 AV. J.-C.) ----- 90**
TRAORE Assa Dramane, Université des Sciences Sociales et de Gestion de
Bamako (Mali)
6. **LA CONVENTION 32 TCHADO-FRANÇAISE----- 108**
DOMARDEEL Ali, Université de N'djaména (Tchad)
NDIGUYANA Mahnkoiri, Université de Sarh (Tchad)

7. LA PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE DE GEORGES CANGUILHEM --128
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
8. LE COMMERCE DES PRODUITS ARTISANAUX DU CAMEROUN
SEPTENTRIONAL : LA PRÉCARITÉ DANS L'AUTO-EMPLOI. -----145
BATOUL Bouba, Université de Ngaoundéré (Cameroun)
9. FUNCTIONS OF HOMICIDE IN SHAKESPEARE'S TRAGEDIES : A
READING OF *HAMLET AND MACBETH* -----160
KLOUTSE Biava Kodjo, Université de Kara (Togo)
10. MODELÉ GRANITIQUE ET DÉGRADATION DE LA ROUTE NATIONALE
A3 EN ZONE TROPICALE HUMIDE DANS UN CONTEXTE DE
CHANGEMENT CLIMATIQUE (CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE) -----178
LOUKOU Bolley Josué Aristide, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DJE Bi Doutin Serge, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
YAO Brou Raymond, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
11. VERBES COGNITIFS, MARQUEURS DE SUBJECTIVITÉ ET
D'ACQUISITION DE LA CONNAISSANCE DANS *LE MONDE
S'EFFONDRE* DE CHINUA ACHEBE -----196
CAMARA Mohamed, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)
12. DU ROMAN INITIATIQUE AU ROMAN HISTORIQUE DANS *VOYAGE
INITIATIQUE* DE NOËL-AIMÉ NGWA NGUÉMA -----211
MOUPOUMBOU Clément, Université Omar BONGO de Libreville (Gabon)
13. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE : DERIVES ET PERSPECTIVES -----229
FOFANA Daniel Chifolo, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. « LUTTE POLITIQUE AU CAMEROUN POSTCOLONIAL : ENTRE
ELIMINATION DES ADVERSAIRES POLITIQUES ET CONSERVATION
DU POUVOIR (1958-1971) » -----246
DEUGA CHIEUDJUI Joseph Magloire, Université de Dschang (Cameroun)
15. DÉTERMINANTS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADOPTION DE LA
MÉCANISATION AGRICOLE DANS UN CONTEXTE DE FORTES
POTENTIALITÉS AGROÉCONOMIQUES : LE CAS DE LA PLAINE DE
MÔ AU TOGO -----264
DJALNA Kouyadéga, Université de Kara (Togo)

- 16. DISTRIBUTION SPATIALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNE DU 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE N'DJAMENA (TCHAD)-----285**
DJIMLASSEM NDOUBA Kisito, Université de Pala (Tchad)
- 17. ESSAI DE PROFILAGE DE L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE : L'EXEMPLE DES CHEFS BÉTÉ DE GAGNOA-----305**
DJOKOURI Loroux Serge Pacome Junior, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 18. INTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DE LA NYA-PENDE (TCHAD) -----322**
DOUMDE Marambaye, Université de Doba (Tchad)
MOREMBA YE Bruno, Université de Doba (Tchad)
DJIMADOUM Deba Emmanuel, Université de Dschang (Cameroun)
- 19. ANALYSE DES STRATÉGIES DE PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES À TRAVERS LES CONTES DANS LES SOCIÉTÉS AGNI-----339**
SENY Ehouman Dibié Besmez, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- 20. ANALYSE ETHNOLINGUISTIQUE ET VISION DU MONDE DES ETHNOTEXTES FUNÉRAIRES NZIMA : L'EXEMPLE DES PLEURS RITUELS CONSACRES AU CLAN AZANWOULE -----356**
EKRA Gnankon Christophe-Richard, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
- 21. UN ENFANT DU TCHAD DE JOSEPH BRAHIM SEID : DE L'ÉNONCIATION FICTIVE AU PACTE RÉFÉRENTIEL RÉEL, ENJEUX D'UNE AUTOBIOGRAPHIE ROMANCÉE -----376**
KALPET Emmanuel, École Normale Supérieure de Bongor (Tchad)
MAMADI Robert, Université de N'Djaména (Tchad)

22. LITTÉRATURE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : UNE ANALYSE GÉOCRITIQUE DU ROMAN *PUSSIONS-NOUS VIVRE LONGTEMPS* DE IMBOLO MBUÉ -----400
Eulalie Patricia ESSOMBA, École normale supérieure de Yaoundé 1 (Cameroun)
23. L'INTERDICTION DU PHÉNOMÈNE DE LA CAPTIVITÉ (ESCLAVAGE) AU SOUDAN FRANÇAIS (XIXe-XXe SIÈCLE) : ENTRE DÉFI ET ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX -----420
FOFANA Yacouba, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)
DIABATÉ Pori, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
24. ENQUÊTER LES GROUPES MARGINALISÉS AU TOGO : PARTICULARITÉS MÉTHODOLOGIQUES À PARTIR DU CAS DES ENFANTS DE LA RUE À TSEVIE -----442
GOGOLI Ablavi Esseyram, PPNDL, Université de Lomé (Togo),
AWESSO Atiyihwè, PPNDL, Université de Lomé (Togo),
N'DJAMBARA Mahamondou, URAAF, Université de Lomé (Togo),
MOUMOUNI Innoussa, PPNDL, Université de Lomé (Togo)
25. L'ORGANISATION DU DEUIL CHEZ LES TABWA DE TANGANYIKA (DES ORIGINES À LA VEILLE DE LA COLONISATION)-----462
KASEBA Hervé Katolo, Uclouvain-Saint-Louis Bruxelles (Belgique)
26. MAMY WATA ET LA DECOLONISATION SPIRITUELLE DE L'IMAGINAIRE POSTCOLONIALE DANS *LA CAGE* DE ROBERT DARENE -----479
MALONDA MATINA Intime-Chancia , Université Omar Bongo (Gabon)
27. RECOURS AUX CENTRES DE SANTÉ PUBLICS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE LANGUIBONOU (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) -----498
KRAMO Yao Valère, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ISSA Bonaventure Kouadio, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
OUATTARA Rockyatou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSI-KAUDJHIS Narcisse, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

28. **ÉTAT DE DROIT ET DEFIS SECURITAIRES EN AFRIQUE-----518**
YAMEOGO Issaka, Université Norbert Zongo, Koudougou, (Burkina Faso)
29. **EMOTIONS ET ACTION PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTES DE
L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'UNIVERSITE DE BERTOUA -539**
EPOTO IBON NDOME Jeanne, Université de Bertoua (Cameroun)
BIOLO Joseph Thierry Dimitri, Université de Bertoua (Cameroun)
MAPOUKOU Jeannine, Université de Bertoua (Cameroun)
30. **CRITIQUE DU SOCIAL ET ÉMERGENCE D'UN ESPACE POLITIQUE
AUTHENTIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DE MASSE CHEZ HANNAH
ARENDT-----552**
KARABOILY Mah Hortense, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
31. **L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL ET LA RÉSILIENCE CHEZ LES
ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE DU TOGO-----567**
KAZIMNA Pazambadi, Université de Lomé (Togo)
32. **ART AS A THERAPY: A READING OF ALICE WALKER AND ZORA
NEALE HURSTON -----582**
KAN-OUAR Eguibowé Viviane, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina-Faso)
AFAGLA Kodjo , Université de Lomé (Togo)
33. **IMPACT DE LA PRATIQUE AGRICOLE SUR LA DYNAMIQUE
PAYSAGÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE KORO (NORD-OUEST DE LA
CÔTE D'IVOIRE)-----595**
KONE KARNON, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
KONÉ KIYOFULO HYACINTHE, Université Alassane Ouattara (Côte
d'Ivoire)
TRAORE ZIE DOKLO, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
34. **DÉCRYPTAGE STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE DU MÉTALANGAGE
DANS LE DISCOURS NÉGRO-AFRICAIN : CAS DE *L'ÉTAT Z'HÉROS OU
LA GUERRE DES GAOUS* DE MAURICE BANDAMAN ET *ALLAH N'EST
PAS OBLIGÉ* D'AHMADOU KOUROUMA-----611**
KPAN Roger Gueu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSI Fabrice Christian Ehouan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

35. **THE COMMONWEALTH DEVELOPMENT AND BENIN: A POSTCOLONIAL COMPARATIVE ANALYSIS**-----626
ABADAMÈ Marcellin, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
36. **PLURALISME ETHNIQUE ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE : PROSPECTIVE POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE** -----642
MBIA MALLAH Syngam, Université de Lomé (Togo)
37. **LE PERSONNAGE MARGINAL DANS *BLACK MANOO* DE GAUZ : MODE, CADRE DE VIE ET IDEOLOGIE**-----658
MENEDA Danielle Laurence, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
38. **DES HOMMES DANS DES PROFESSIONS TRADITIONNELLEMENT FEMININES DANS UNE SOCIETE FORTEMENT STEREOTYPEE (OUAGADOUGOU)**-----673
MILOUNGOU/BAMOGO Touwindé, Université Thomas SANKARA (Burkina-Faso)
39. **ALLIANCES INTER-ETHNIQUES ET LA SYMBOLIQUE DE L'EAU ET DES ÉLÉMENTS CULTURELS DANS LA STABILITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE** -----695
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
ALIMAN Fabrice, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
40. **HEIDEGGER ET L'EPOQUE MODERNE: VERS UN RAPPORT ESTHETIQUE DE L'ETANT**-----713
DIALLO Mounirou, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
NDIAYE Moïse Babacar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
41. **DYNAMIQUE DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ET CONGESTION LIÉE À LA DESSERTÉ DE LA VILLE DE BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE)**-----728
YAO N'guessan Fabrice, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
N'DRI Kouamé Sylvain, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (Côte d'Ivoire)

- 42. DE LA TRANSTEXTUALITE ET DE LA TRANSGENERICITE EN ART :
UNE PROMOTION DU CONTE ORAL PAR LA CINEMATOGRAPHIE --748**
N'GUESSAN Konan Germain, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
EHILE Kadja Olivier, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
Culturelle (Côte d'Ivoire)
- 43. PEUPEMENT ANCIEN DU ZARMAGANDA DES ORIGINES AU XVE
SIÈCLE : CAS DES CII ET DES LAFAR (NIGER) -----763**
HAMA Nouhou, Département d'histoire à l'université Abdou Moumouni de
Niamey (Niger)
- 44. LA NOTION DE SOLIDARITE AU GABON : QUELLE EVOLUTION DE LA
FIN DU XIX^E SIECLE A 2024 ? -----779**
NYAMA Abraham Zéphirin, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon)
- 45. INTEGRATION DES TIC DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE EN GUINEE : ENTRE INSUFFISANCE
INFRASTRUCTURELLE ET DEFICIT DE COMPETENCES NUMERIQUES
-----793**
OUATTARA Bapindié, Université Thomas Sankara (Burkina-Faso)
DIALLO Mamadou Koudiougou, École Normale d'Instituteurs de Boké (Guinée)
- 46. AFRO ET FRANCO FÉMINISMES DANS *CELLES QUI ATTENDENT DE
FATOU DIOME*-----809**
MAÏGA Aboubacar Abdoulwahidou, Université Yambo Ouologuem de Bamako
(Mali)
DEMBÉLÉ Sambou, École Doctorale-Droit, Économie, Sciences sociales,
Lettres et Arts du Mali (Mali)
- 47. TRADITION ET MENDICITE AU BURKINA FASO : UNE ILLUSTRATION
A PARTIR DES PARENTS AYANT DES ENFANTS JUMEAUX DANS LA
VILLE DE OUAHIGOUYA -----821**
SAOUADOGO Sidibéouéndin, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)
TRAORE Masseniva, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)

48. MICROCREDIT ET BIEN-ETRE MONETAIRE DES MENAGES RURAUX
AU CAMEROUN -----832
TCHUENGA Doris, Université de Maroua (Cameroun)
NLOM Jean Hugues, Université de Douala (Cameroun)
49. STRUCTURE POETIQUE DU FEMINISME DANS *GRAIN DE SABLE* DE
TANELLA BONI ET *CALLIGRAMMES* DE GUILLAUME APOLLINAIRE
-----854
TRAORE Bakary, Université Félix Houphouët- BOIGNY, Abidjan, (Côte
d'Ivoire)
50. VARIABILITÉ CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE DES PRODUCTEURS DE
RIZ PLUVIAL DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BODOKRO (CENTRE
DE LA COTE D'IVOIRE) -----869
KOUASSI Yao Dieudonné, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte
d'Ivoire)
KOUADIO N'dri Yann Cedric, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte
d'Ivoire)
KOFFI Kouadio Alain, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
51. TYPOLOGIE ET FONCTIONNALITÉS DES CÉRAMIQUES À BROBO
(CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : SAVOIR-FAIRE ET USAGE-----887
YAPI Apo Sandrine, Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte
d'Ivoire)
YEO Mitanhantcha, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)
52. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET MOUVEMENTS DE « VEILLE
CITOYENNE » AU BURKINA FASO : ÉMERGENCE D'UNE
CITOYENNETÉ ACTIVE OU DYNAMIQUE SOCIALE À TONALITÉ
POPULISTE ? -----901
YOGO Evariste Magloire, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina-Faso)
53. DU NAZINON AU MOUHOUN : DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION
HUMAINE PREHISTORIQUE ET PROTOHISTORIQUE-----914
BATIENO Désiré, Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (Burkina Faso)
54. DU FONDEMENT DE L'UNIVERSALISME DES DROITS DE
L'HOMME À PARTIR DE LA MORALE DE KANT -----930
HONBA Théodore, Université de Douala (Cameroun)

- 55. ALTERITE ET REHABILITATION D'UNE IDENTITE FEMININE
DANS LA NUIT SACREE DE TAHAR BEN JELLOUN -----947**
LYAMANGOYE Bob Emarculin, Université Omar Bongo (Gabon)
- 56. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE
FORMATION INITIALE ET CONTINUE EN LIEN AVEC LE
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR AU
CAMEROUN -----962**
BEYALA OWONO Marguerite, Université de Yaoundé 1 (Cameroun)
- 57. DEPICTING SLAVERY AND SOCIAL DIFFERENCES IN TONI
MORRISON'S A MERCY -----976**
ADOUPO ACHO Patrice, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- 58. ANALYSE CRITIQUE DE LA PLACE DE L'ORIENTATION-
CONSEIL DANS LES LOIS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET
PROFESSIONNELLE AU CAMEROUN -----991**
MEZO'O Gaston-Lebeau, Université de Yaoundé I (Cameroun)

PLURALISME ETHNIQUE ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE : PROSPECTIVE POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE

**MBIA MALLAH Syngam,
Université de Lomé - Togo
mbiamallah74@gmail.com**

Introduction

Le concept de pluralisme ethnique en démocratie fait allusion de façon générale à une situation où l'État est composé de différentes communautés ethniques. Chacune de ces communautés est spécifique par ses différences de culture, de langue, de religion et d'histoire. Cependant, ces communautés des peuples historiquement unis ont été séparées entre plusieurs États à la suite de la conférence de Berlin de 1884-1885. Ainsi, le tracé artificiel des frontières est conçu sans la moindre consultation des peuples africains. Ces peuples, parfois rivaux, sont obligés de coexister dans un État, indépendamment des réalités des communautés, des objectifs et de l'équilibre de la société.

Cette question du pluralisme ethnique comme toile de fond de la démocratie a toujours fait l'objet de discussion depuis l'antiquité. Chez les Anciens la discrimination est un moyen efficace de consolidation et d'unité sociale. Selon Aristote (1990, Livre V), des « éléments hétérogènes » provoqueraient des « conflits internes ». Nul n'a besoin d'une panoplie de groupes sociaux pour assurer la stabilité et le devenir de la communauté. Ce qui compte, c'est la qualité des hommes, car « une cité ne se forme pas à partir d'une masse de gens pris au hasard » (Aristote, 1990, Livre V, 1281a11). Cette vision aristotélicienne du pluralisme a contribué à théoriser la démocratie athénienne. En effet, déjà à cette époque, l'intelligentsia a pris conscience de la nécessité de traiter avec sérieux la question pertinente de la cohabitation entre les différents groupes sociaux. L'urgence, pour Aristote, était de trouver un système politique capable d'intégrer et de rassembler en son sein les richesses potentielles en connexion malgré leurs différences et de trouver une forme de gouvernement convenable où la société doit être organisée pour assurer le bien commun. Aussi concluait-il que le pouvoir politique doit répondre à l'intérêt général et aux attentes des populations tout en résistant à la corruption.

Aussi vrai que ce point de vue relève d'une époque donnée, au fil des années, la réflexion sur la démocratie en lien avec la diversité des cultures a évolué. L'urgence pour les Modernes n'est pas absolument politique. Certes, la politique est essentielle pour administrer la cité, mais les sociétés modernes jugent nécessaire de l'accompagner d'une dimension éthique.

Dans ce sens, nous retrouvons chez John Rawls (1971), une approche éthique de la démocratie centrée sur la justice sociale, l'égalité des droits et la recherche du bien commun nécessaire à la réalisation d'une société pluraliste. Cette nouvelle approche est valable pour toute gouvernance démocratique inclusive et participative. Ainsi, pour la pensée moderne, « une société démocratique moderne est caractérisée par une pluralité de doctrines compréhensives, religieuses, philosophiques et morales (...), incompatibles entre elles, parfois « irrationnelles », mais qu'on peut circonscrire pour ne pas détruire l'unité et la justice de la société » (J. Rawls, 2009, p. 9). Cette orientation de la démocratie moderne est porteuse d'espoir pour les sociétés africaines longtemps déchirées par des crises politiques, économiques et sociales. Cependant, les difficultés que rencontrent en général les États multiculturels sont relatives à l'application des principes qui accompagnent la construction de la démocratie. Le principe d'égalité de liberté pour tous et le principe de différence doivent permettre à chaque groupe social de pouvoir se réaliser pleinement, sans exploitation ni domination de groupes extérieurs (J. Rawls, 1971, p. 302). Ils sont au fondement de la démocratie.

Selon la perspective rawlsienne, chaque groupe ethnique ou religieux est dépositaire des principes et des valeurs susceptibles d'enrichir la communauté entière s'ils sont bien gérés à la base. John Rawls pose donc les problèmes de conflit d'intérêts entre les différentes composantes de la communauté. Ainsi, dans le contexte africain de la démocratisation enclenchée depuis 1990, les principes de justice sont une garantie pour la démocratie et leur absence induit « (...) l'instrumentalisation des identités ethniques par les élites politiques » et « empêche la consolidation de la démocratie ». Par conséquent, « L'ethnie est utilisée comme un levier pour manipuler l'opinion publique, diviser les peuples et obtenir des solutions politiques. Cela renforce l'égoïsme des leaders et les empêche de travailler pour un bien commun partagé » (Ngoma-Binda, 2016, p. 126). Sur ce, les conséquences sociopolitiques liées à l'instrumentalisation des ethnies sont les inégalités, la désunion, l'intérêt privé ou ethnique au détriment de l'intérêt général. À cela s'ajoutent la perte des identités culturelles et des patrimoines communs.

Le problème est d'asseoir une forme de gouvernance en Afrique qui soit en adéquation avec les réalités traditionnelles et culturelles de chaque groupe social de manière à obtenir la stabilité politique et à inclure tous les groupes sociaux dans la gestion des ressources et richesses de la communauté. Dans ce sens, la question principale qui organise notre réflexion est la suivante : comment puiser dans les cultures africaines les ressources nécessaires à la construction d'une société démocratique? De cette question principale, découlent les questions spécifiques suivantes : En quoi la gouvernance postcoloniale en Afrique, marquée par l'autoritarisme et l'instrumentalisation des différences identitaires, empêche-t-elle l'émergence d'une démocratie enracinée dans les cultures africaines ? Comment les politiques d'exclusion et les injustices structurelles compromettent-elles la cohésion sociale et sapent-elles les fondements d'un pluralisme démocratique durable en Afrique ? Quelles leçons tirer des pratiques de John Rawls et d'Elie Ngoma-Binda pour repenser, à partir des ressources culturelles africaines, une gouvernance politique juste ?

Notre hypothèse principale est que le pluralisme ethnique ne constitue pas un obstacle à la démocratie et à la gouvernance politique en Afrique, à condition que les identités culturelles soient reconnues et protégées par les institutions de l'État. De cette hypothèse centrale découlent trois hypothèses spécifiques : premièrement, , l'échec démocratique de nombreux États africains s'explique moins par le pluralisme en lui-même que par l'autoritarisme et l'instrumentalisation des différences ethniques à des fins de domination politique. Deuxièmement, l'absence de reconnaissance institutionnelle des identités culturelles alimente des injustices structurelles, fragilise le vivre-ensemble et affaiblit la stabilité politique des sociétés africaines. Troisièmement, une gouvernance juste et inclusive, fondée sur la reconnaissance des identités culturelles ainsi que sur les principes d'équité et de transcendance éthique, peut renforcer la démocratie et garantir une coexistence pacifique entre les groupes sociaux.

À travers une approche critique, nous chercherons à mieux comprendre réalités socioéconomiques et politiques de l'Afrique postcoloniale, dans le but de proposer une forme de gouvernance plus inclusive, fondée sur la valorisation des alternatives endogènes. Cela impliquera une relecture des injustices structurelles héritées de la colonisation, afin de poser les fondements de principes politiques capables de reconnaître et d'intégrer les identités culturelles. Par ailleurs, une approche herméneutique nous permettra d'interpréter et d'adapter

les conceptions de la justice et de l'éthique développées par John Rawls et Elie Ngoma-Binda, en les confrontant aux défis spécifiques du pluralisme ethnique, de la justice sociale et de la démocratie en Afrique.

Notre article comporte trois parties : la première partie, « Les écueils de la gouvernance en Afrique », met en lumière la centralisation du pouvoir et l'instrumentalisation des appartenances ethniques par les élites politiques à des fins de domination. La deuxième, « Les conséquences de la politique d'exclusion », analyse les injustices structurelles engendrées par cette gouvernance, ainsi que la fragilité des processus démocratiques et institutionnels sur le continent. Et la troisième, « Les exigences d'une gouvernance politique juste : regards croisés de John Rawls et de Ngoma-Binda », propose une approche renouvelée de la gouvernance fondée sur les principes de justice, la reconnaissance des identités et la consolidation de la cohésion.

1. La gouvernance en Afrique entre autoritarisme et instrumentalisation des différences

L'histoire politique de nombreux États après les indépendances révèle une trajectoire marquée par l'autoritarisme et la concentration du pouvoir. Hérités du système impérialiste colonial, plusieurs pays africains ont rapidement glissé, dès les années 1990, vers des régimes à parti unique ou militaires. Cette orientation était souvent justifiée par le besoin d'assurer l'unité nationale, de préserver la stabilité politique, ou encore de combattre un multipartisme perçu comme facteur de division ou d'infiltration néocoloniale. Ainsi, des régimes militaires ont vu le jour à la suite de coups d'État comme au Zaïre en 1965, au Congo-Brazzaville en 1969, ou plus récemment au Mali, au Burkina-Faso, au Tchad, et en Érythrée. Dans d'autres cas, comme en Guinée dès 1958 ou au Ghana en 1964, ce sont des régimes à parti unique qui se sont imposés.

Aujourd'hui encore, ces prises de pouvoir militaires sont fréquemment justifiées par la volonté de « restaurer l'ordre », « de lutter contre la corruption » ou de « garantir la sécurité ». Mais derrière cette façade, elles débouchent souvent sur une concentration du pouvoir entre les mains d'élites illégitimes, maquillant leur autorité sous une légalité de façade. Cet autoritarisme persistant constitue un véritable frein à la démocratisation. Il engendre des pratiques arbitraires, bloque l'émergence d'institutions inclusives, et alimente les frustrations sociales. Les inégalités dans la répartition des ressources, les manipulations électorales, les violations des droits humains ou l'exclusion de certains groupes ne cessent d'alimenter la défiance vis-à-vis des

gouvernants. Finalement, loin de pacifier les sociétés, ces régimes entretiennent l'instabilité et perpétuent les logiques d'exclusion dans l'espace politique africain. Plusieurs arguments permettent d'établir un état des lieux de la perpétuation des régimes dictatoriaux en Afrique.

Un premier argument met en évidence que depuis les indépendances, plusieurs régimes africains ont concentré le pouvoir d'un groupe ou d'une élite issue d'une ethnie dominante. Les institutions de l'État et les secteurs clés du développement tels que l'éducation, la sécurité, l'économie, la justice ou la gestion des ressources naturelles ont souvent été accaparés par des groupes perçus comme les plus proches du pouvoir. Cette captation du bien public a contribué à renforcer les inégalités sociales, à fragiliser la légitimité des institutions et à exacerber les tensions identitaires. Des pays comme le Rwanda et le Tchad illustrent clairement cette dérive. Dans ces deux États, le pouvoir a été confisqué par des élites issues de groupes ethniques dominants. Les Tutsi au Rwanda et les Zaghawa au Tchad qui occupent des postes stratégiques dans l'armée, les services de renseignement, le personnel présidentiel, l'économie et l'administration (Sources : Journal : African Affairs, « La construction d'un État sécurocratique : les raisons, les réfutations et les risques derrière l'essor extraordinaire du Rwanda après le génocide, n°485, Octobre 2022, p. 535-567 et Tchad, « Élections parlementaires de 2024 in Global Security.org de 2024). L'exclusion politique et institutionnelle des autres composantes de la société a pris une tournure parfois xénophobe, alimentant frustration et méfiance.

Par ailleurs, dans ces régimes, le clientélisme et la mauvaise gestion sont largement tolérés. Le détournement des ressources publiques destinées au développement, notamment dans les zones marginalisées, est fréquent, contribuant à l'abandon de vastes régions et à l'enracinement de la pauvreté. Toute contestation ou critique du système est étouffée : les opposants sont poussés à l'exil, emprisonnés ou réduits au silence par la répression. Ainsi, la centralisation du pouvoir autour d'un groupe restreint ne favorise ni la stabilité durable ni une gouvernance juste, mais alimente au contraire des tensions profondes qui menacent la cohésion sociale.

Le deuxième argument met en lumière les injustices systématiques perpétrées par l'ethnie dominante déjà évoquées précédemment à l'encontre des autres identités culturelles. Il dénonce notamment la non-application des textes en vigueur et la corruption qui gangrène leur mise en œuvre. Cette logique d'exclusion, bien que souvent dirigée contre les minorités ou les

groupes socialement marginalisés, frappe également les grandes communautés linguistiques comme le montre le cas des Sara au Tchad, régulièrement écartés des sphères décisionnelles malgré leur poids démographique.

Pourtant des dispositifs juridiques existent en faveur du développement des groupes défavorisés. Mais dans la pratique, ces textes restent lettre morte. L'incompétence, l'immaturité démocratique ou parfois la mauvaise foi politique, conduisent à des choix injustes et déshumanisants. Comme le souligne Ngoma-Binda, cette faillite est aussi le fruit d'un déficit structurel de formation civique et intellectuelle des élites. Il écrit : « La compétence intellectuelle s'obtient au moyen d'une éducation constante et appropriée à la culture de conclusion des accords et des conventions, d'écriture des textes et d'énonciation des paroles essentielles à retenir » (N. Binda, 2009, p. 84).

L'analyse révèle donc une contradiction profonde entre les normes démocratiques affichées et les pratiques d'exclusion enracinées dans l'appareil d'État. Elle appelle à une refondation et un leadership sur des bases éthiques, inclusives et véritablement représentatives des diversités culturelles africaines.

Le contrôle absolu des institutions par les régimes en place permet à ces derniers de faire et de défaire la loi selon leurs intérêts. Dès lors, l'assemblée populaire est réduite à une simple chambre d'enregistrement des décisions venant du pouvoir exécutif. Les lois sont systématiquement votées à la majorité présidentielle, écartant les voix dissidentes et excluant les minorités ethniques ou politiques de toute capacité d'influence. Dans ce système verrouillé, seules les propositions issues de la majorité présidentielle sont recevables. Ce fonctionnement autoritaire ouvre la voie à des manipulations constitutionnelles récurrentes : révisions opportunistes, scrutins truqués, « Le syndrome du troisième quatrième mandat », voire l'émergence de dynasties au sommet de l'État. Ces pratiques ne font que renforcer les clivages ethniques et religieux, utilisés comme leviers de contrôle plutôt que comme richesse à intégrer.

Souvent, les constitutions sont amendées pour renforcer les pouvoirs du président en exercice. Avec la complicité de certaines cours constitutionnelles, les limites de mandats sont contournées et les compteurs sont remis à zéro. Le président devient éligible à de nouveaux mandats, sans réelle concurrence.

En Côte-d'Ivoire, Allassane Ouattara s'est présenté pour un quatrième mandat qu'il a gagné en modifiant l'article 35 de la Constitution. Cet article stipule que le président doit être

âgé de 40 ans au moins et 75 ans au plus. Or, Allassane Ouattara a 83 ans (Source : TV5 Monde, Le Journal Afrique du 29 juillet 2025). Le fait similaire se reproduit au Tchad où le président Mahamat Kaka Deby Itno peut passer encore 14 ans au pouvoir au vue de la révision technique de la modification de la Constitution puisque l'article 281, à l'alinéa 2 stipule que la modification technique peut être fait au 2 /3 des suffrages à exprimés (Source : Jeune Afrique, « Au Tchad, le septennat renouvelable sans limite a été adopté par le Parlement », publié le 4 octobre 2025). Or, le parti au pouvoir a une majorité écrasante à l'hémicycle. Ce scénario, pourtant en décalage avec les principes républicains, a été facilité par une majorité parlementaire écrasante et des institutions silencieuses.

Ainsi, les textes fondamentaux sont souvent modifiés à la convenance du pouvoir en place, au détriment du principe d'alternance démocratique. Cette dynamique fragilise la confiance des citoyens dans les institutions et alimente un climat de frustration et d'exclusion. Pour rétablir un équilibre, il devient urgent de repenser la gouvernance autour de la justice sociale, de l'inclusion et du respect des règles constitutionnelles partagées.

Le troisième argument met en lumière l'inégale répartition des ressources publiques, symptôme d'une gouvernance profondément discriminatoire. À l'intérieur même des États, certains groupes sociaux se trouvent marginalisés parce que les investissements publics sont souvent orientés selon l'alignement politique des régions. Ainsi, les zones perçues comme favorables au pouvoir bénéficient d'un soutien accru pour leurs projets de développement, tandis que d'autres, comme certaines régions du Tchad (les régions du sud) se voient délaissées, privées de centres de santé, d'écoles ou d'infrastructures essentielles, pourtant nécessaires à la vie quotidienne et à la scolarisation des enfants. Dans ces zones, les besoins élémentaires restent sans réponse. Plus grave encore, des financements internationaux comme ceux alloués par les institutions dans le cadre des Programme d'Ajustement Structurel (PAS) desservent les régions vulnérables, car les services publics y sont jugés non rentables. Ces territoires, souvent exclus des priorités nationales, sont alors davantage frappés par l'insécurité sociale et économique.

Le quatrième argument aggravant est l'ethnicisation de la gestion publique. L'appartenance à un groupe devient un critère de sélection, aussi bien pour les postes à responsabilité que pour l'accès aux services publics. L'exemple de Madagascar illustre bien cette dynamique : dans ce pays, les inégalités sont telles que depuis quelques années, environ « 400 000 jeunes entrent sur le marché, la plupart sans formation (...) Le revenu annuel a chuté

de 459 à 448 dollars en 2023, selon les chiffres de la Banque mondiale, tandis que la pauvreté urbaine a grimpé en flèche au cours de la dernière décennie (+31%) »⁹⁵.

Cette gouvernance fondée sur l'exclusion alimente des tensions, mine la cohésion nationale, et aggrave les crises sociales. Elle met en évidence l'urgence d'un rééquilibrage des politiques publiques, centré sur la justice sociale, l'équité territoriale et l'inclusion réelle des populations oubliées.

2. Les conséquences de la politique d'exclusion : les injustices structurelles et la fragilité des sociétés

En Afrique, les régimes politiques restent, pour la plupart, attachés à une gouvernance autoritaire et centralisée. Bien que plusieurs pays aient amorcé des processus démocratiques, le pouvoir continue d'exclure certains groupes sociaux, imposant une vision unilatérale. Cette politique d'exclusion freine l'ancrage véritable de la démocratie, alimente les injustices structurelles et accentue la fragilité des sociétés. En effet, la tenue régulière d'élections n'a pas fondamentalement transformé les structures du pouvoir. Celui-ci demeure souvent centralisé et concentré entre les mains d'un dirigeant autoritaire, qui écarte les contre-pouvoirs et prive certains citoyens de leurs droits les plus fondamentaux. Dans ce contexte, l'exécutif devient l'unique pôle de décision, et toute contradiction est perçue comme une atteinte à l'ordre établi. Le système politique met en œuvre tous les moyens pour se reproduire, neutraliser la critique et se maintenir dans la durée.

Les institutions étatiques, le législatif et le judiciaire, sont souvent inféodés à l'exécutif, perdant ainsi leur indépendance. Les partis d'opposition, la société civile et la presse libre sont régulièrement marginalisés, quand ils ne sont pas carrément réprimés. L'État fonctionne alors comme une propriété privée, accaparée par une élite qui se perpétue au pouvoir grâce à des mécanismes de verrouillage institutionnel.

Ces injustices structurelles s'expriment aussi dans l'accès à l'emploi, les nominations aux postes de responsabilité et la répartition des ressources publiques (nous l'avons signalé plus haut). En Afrique, les appartenances ethniques, linguistiques ou partisans deviennent des critères déterminants, reléguant le mérite au second plan. Cette logique clientéliste alimente les frustrations de nombreux citoyens exclus du système et nourrit le sentiment d'injustice. Au lieu

⁹⁵ Laurence Caramel, Journal Le monde, « La jeunesse négligée de Madagascar, « une bombe à retardement » créée par le gouvernement », publié le 02 10 25.

de valoriser les compétences, on favorise l'allégeance au détriment de l'efficacité, de l'équité et de la transparence de la gestion publique.

Cette situation aggrave la précarité des jeunes. Beaucoup glissent vers le banditisme, la drogue ou la prostitution, cherchant un répit face à la dureté de leur quotidien. D'autres sont piégés dans les réseaux de fraude liés aux concours publics, où des agents corrompus exigent des pots-de-vin pour accélérer ou manipuler les procédures. Livrés à eux-mêmes, sans recours légal, ces jeunes sont souvent abusés en toute impunité. Dans ce climat de désespoir, certains se tournent vers des groupes extrémistes ou des cercles idéologiques en quête de sens ou de protection. Mais bien souvent, ils sont instrumentalisés, exploités, voire contraints à des actions contraires à leurs valeurs profondes. Ces jeunes en perte de repères, représentent plus de 60% de la population dans de nombreux pays africains. Cette jeunesse, désorientée et vulnérable, devient une cible facile pour les extrémistes religieux ou politiques comme le montrent les cas de Boko Haram ou Al-Shabaab.

Dans ces groupes, parfois mafieux ou criminels, ces jeunes sont embrigadés, convaincus qu'ils défendent une cause juste, jusqu'à parfois embrasser la mort comme sacrifice. Au Nigéria, au Mali, au Burkina-Faso, on observe que ces jeunesses issues de régions marginalisées sont les premières touchées par l'exclusion et les inégalités sociales. Elles deviennent aussi perméables aux discours radicaux ou révolutionnaires.

Malheureusement, l'absence de réponses éducatives, sociales et économiques renforce ce désespoir. La défaillance des politiques d'insertion, l'effondrement du système éducatif et l'absence d'espaces d'accompagnement accentuent le cycle de violence, d'exclusion et de rejet, qui menace à terme la stabilité des sociétés africaines.

Une autre conséquence structurelle de la faiblesse de l'État réside dans l'absence de justice, qui pousse les groupes sociaux à se replier sur eux-mêmes. Dans ce contexte, la reconnaissance des identités devient cruciale, car c'est à travers elle que les communautés forgent leur sentiment d'existence, de dignité et de continuité historique. Lorsque cette reconnaissance est niée ou fragmentée, l'identité collective se replie sur des particularismes défensifs, ce qui devient un véritable frein à la stabilité politique et sociale. L'État, censé garantir l'équilibre entre les identités, échoue alors à jouer ce rôle, laissant place à la défiance, à la fragmentation et parfois au repli ethnique, clanique ou régional.

Les groupes marginalisés, faute d'être protégés ou représentés, finissent par revendiquer leur droit à l'existence de manière conflictuelle, parfois violente. On pense, par exemple, au Mombassa Republican Council au Kenya, ou à l'ancien MK de Jacob Zuma en Afrique du Sud. En République centrafricaine, les M'bororo ou les Aka, peuples autochtones et musulmans, subissent une double marginalisation, à la fois ethnique et religieuse. Ils ont été pris pour cible lors des affrontements entre Seleka et anti-Balaka, devenant des boucs émissaires d'un conflit identitaire mal résolu. Au Tchad, ce sont des groupes périphériques comme les Hadjarai du Guéra ou les Masalit dans l'est du pays qui souffrent de la faiblesse des services publics, notamment en santé, en éducation ou en infrastructures. Isolés, mal desservis, exposés aux conflits du Darfour voisin, ces groupes vivent une exclusion structurelle renforcée par leur position géographique.

Ces situations de marginalisation, lorsqu'elles ne sont pas « réparées », débouchent presque mécaniquement sur un repli identitaire. Pour les groupes marginalisés sans recours juridique, l'option qui reste est de brutaliser le pouvoir pour se faire entendre. Les droits, bien que théorique doivent souvent être conquis par ceux qui se sentent exclus de la société. Comme le souligne Ngoma-Binda, « quand l'être se voit nier, il faut inventer les principes qui permettent de retrouver ce qu'il doit être » (Ngoma-Binda, 2017), ces communautés sont contraintes de revendiquer leur existence par la lutte.

Ce constat s'applique pleinement au Delta du Niger : les revenus pétroliers, source de profits colossaux pour l'État fédéral, ne parviennent pas aux populations autochtones. Leur environnement (sol, eau, flore), est pollué, détruisant les activités traditionnelles de pêche et d'agriculture. Face à ce mépris, et à l'immobilisme des autorités, des groupes armés comme les Niger Delta Avengers sont nés. Armés et systématiques, ils opèrent des sabotages pour défendre ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine culturel, économique et environnemental.

Mais ces actes viennent avec un coût élevé. La production pétrolière est perturbée, les recettes nationales s'effondrent, la pauvreté monte, les jeunes s'exilent. Le fossé entre richesses produites et redistribution effective s'élargit. Une inégalité criante qu'il (Kâ Mana 1993) dénonçait à travers sa pensée de reconstruction : l'Afrique ne peut se révéler si ses peuples ne reprennent pas le contrôle de leur destin, en reconstruisant une éthique politique enracinée capable de surmonter l'aliénation mentale héritée de la colonisation (lui-même parlant du besoin d'un imaginaire réaffirmé).

Mais tant que les pouvoirs en Afrique mépriseront les particularismes, la quête identitaire persistera au point de continuer à être un frein pour la stabilité politique et sociale. Les pouvoirs en favorisant les logiques d'exclusion, où certaines appartenances sont perçues comme supérieures aux autres installent la division : « Pour les uns, la nation, pour d'autres la religion, la classe » (A. Malouf, 1998, p. 19). Ce repli étouffe l'élan collectif, détruit la solidarité et enferme les individualités dans une identité figée, coupée de l'échange avec autrui.

Dans cette perspective, le repli identitaire engendre des tensions politiques et sociales pouvant entraîner de lourdes pertes humaines, matérielles, financières, notamment lors des interdictions de manifestations ou des violences perpétrées répressives. Où sont alors les droits civils et politiques ? Où est l'État protecteur garant de justice, d'unité et de cohésion sociale ?

Cette fragilité s'exprime aussi à travers les irrégularités électorales. Certains citoyens détiennent plusieurs cartes électorales, parfois avec des noms différents ou le même nom répété. Ces manipulations visent à gonfler artificiellement le nombre de votants et à fausser les résultats. Bourrages d'urnes, fraudes organisées pour maintenir au pouvoir un candidat affaibli mais soutenu par le système.

Face aux dérives engendrées par la politique d'exclusion, un regard croisé entre John Rawls et Ngoma-Binda permet de dégager les bases d'une gouvernance juste et inclusive, fondée sur la reconnaissance des identités et la justice sociale.

3. Les exigences d'une gouvernance politique juste : regards croisés de John Rawls et Elie Ngoma-Binda

Face aux défis du pluralisme ethnique en Afrique, une gouvernance juste apparaît essentielle. En croisant les pensées de John Rawls et de Ngoma-Binda, l'on peut poser les jalons d'un modèle politique fondé sur la justice, l'inclusion et la participation, capable de renforcer la démocratie et la cohésion sociale pour le développement.

Les inégalités sociales et économiques ne sont pas propres à l'Afrique. Elles sont historiquement présentes dans toutes les sociétés humaines. Toutefois, elles peuvent être atténuées par des politiques publiques orientées en faveur des populations les plus vulnérables. Dans cette perspective, des politiques inclusives et des investissements ciblés sont mis en place. Des structures d'inclusion politique, économique et sociale sont créées pour renforcer la gouvernance. Grâce à des conditions favorables à l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la répartition équitable des ressources, les structures sociales et économiques, souvent

génératrices d'exclusion, peuvent être réformées. Ces réformes sont de nature à réduire les écarts entre riches et pauvres, et à redonner aux populations marginalisées leur pleine dignité humaine.

Là où il y a les hommes, il y a toujours place pour la coopération et la responsabilité partagée. Dans cette optique, la société est perçue comme une somme de compétences mises en commun, et un espace de renouveau collectif. Les droits et libertés deviennent ainsi des leviers essentiels non seulement pour le développement individuel, mais aussi pour le bien-être des communautés dans leur diversité.

John Rawls désigne comme « biens primaires » les droits et libertés, les opportunités, les revenus et la richesse, ainsi que le sens que chacun donne à sa propre valeur (D. Collin, 2020, p. 59). Cette définition éclaire sa position politique, centrée sur la justice distributive et l'égalité de chance entre les citoyens. Rawls insiste sur l'importance de corriger les inégalités sociales et économiques en les orientant vers des finalités utiles, notamment aux plus désavantagés. Sa théorie soutient que les inégalités ne sont acceptables que si elles deux conditions sont réunies ; elles doivent être liées à des fonctions ou positions accessibles à tous, dans le cadre d'une égalité équitable des chances ; et elles doivent apporter le plus grand avantage possible aux membres les plus défavorisés de la société (J. Rawls, 2009, p. 341).

De tout ce qui précède, il ressort que la gouvernance politique moderne et démocratique en Afrique doit s'inspirer de la morale et de l'éthique relationnelle. Ces principes doivent s'appliquer partout où se posent des besoins de formation, d'emploi, ou de passation de marchés publics. Combien sont ces structures, qu'elles soient publiques ou privées, qui recrutent ou attribuent les marchés sur la base des compétences, à la suite d'études objectives réalisées par un cabinet neutre et spécialisé ? Combien de travailleurs des secteurs primaire et tertiaire bénéficient réellement de subventions, d'avantages en nature ou en espèces pour développer leurs projets économiques ? Combien d'ouvriers ou de salariés du public et du privé sont convenablement pris en charge par l'État après leur départ à la retraite ? Enfin, combien de collectivités locales sont réellement impliquées dans le développement de leurs territoires et dans la promotion du bien-être des différentes composantes sociales ?

Pour une gouvernance durable, il faut en effet à la fois la science et la conscience. Comme l'écrit Ngoma-Binda (2008, p. 46), « toute gouvernance est fragile et estropiée (...), le gouvernement n'a pas le droit d'ignorer l'importance de l'éthique dans la politique. C'est du

reste l'éthique qui donne toute sa force et toute sa valeur aussi bien aux structures de l'État de droit qu'à celles de la démocratie ». Ainsi, en s'appuyant sur des institutions éthiques et démocratiques, l'État renforce la légalité du pouvoir, sa légitimité, ainsi que l'intégration effective des communautés locales.

Toutes les actions et décisions entreprises par l'État doivent s'inscrire dans le cadre de la gouvernance fondée sur la loi fondamentale. Cela implique le respect des droits civils et politiques des individus ainsi que des communautés locales. En démocratie, l'objectif est de contribuer au bien-être et à l'épanouissement de tous les citoyens. C'est pourquoi la rémunération équitable des travailleurs, la qualité de vie liée à l'accessibilité des produits de première nécessité, ainsi que la prise en charge des travailleurs et de leurs familles, pendant l'exercice du travail, à la retraite et après le décès, constituent des enjeux essentiels auxquels les politiques publiques doivent accorder une attention particulière. De même, la grille des allocations familiales, les primes et les pensions de retraite doivent être négociées entre les syndicats des travailleurs et l'État ou l'employeur. Par ailleurs, les mauvaises conditions de travail et le manque de moyen mis à disposition des travailleurs expliquent en grande partie les faibles rendements observés.

Cette précarité se reflète aussi dans les milieux scolaires et académiques, où l'on constate une baisse du niveau général, ainsi que dans les secteurs de la santé, marqués par des taux de mortalité élevés et une recrudescence de maladies. La détérioration de la faune et de l'environnement, elle aussi liée à cette mauvaise gouvernance, engendre d'importants déséquilibres psychosociaux, économiques et sociaux. Ces secteurs d'activité sont véritablement bénéfiques pour les populations lorsque l'État y veille. Ils le deviennent encore davantage lorsque les recherches et innovations des instituts et chercheurs impliquent les populations cibles, en collaboration avec les ONG qui défendent leurs intérêts. C'est pourquoi une bonne gouvernance, orientée vers les communautés locales, devrait s'appuyer sur les études de faisabilité permettant d'identifier les maux profonds à l'échelle locale. Les résultats attendus ne peuvent être atteints que si les dirigeants politiques dialoguent, échangent et trouvent des compromis avec les populations concernées. Par cette approche, la gestion des biens et ressources communautaires serait confiée aux communautés locales elles-mêmes, dans le cadre d'une gouvernance fondée sur la décentralisation. Ce « modèle de gouvernance », né dans les années 1990, repose sur l'« inclusivité, la négociation, le compromis, le dialogue » (E. Ngoma-

Binda, 2008, p. 168). Contrairement à la démocratie libérale, perçue comme « exclusiviste » et « compétitive », la démocratie à la base favorise la participation de toutes les composantes socioprofessionnelles et économiques dans la gestion publique. Elle vise la concertation, la cohésion sociale et l'élargissement des droits et libertés. Ce modèle convient particulièrement aux États africains marqués par des régimes autoritaires. Cependant, la réconciliation des communautés divisées par des manipulations ethniques nécessite des sacrifices et un engagement sincère de tous. Seule la culture démocratique est susceptible de « forger » et d'« intérioriser » durablement un ensemble cohérent de comportements politiques, économiques, sociaux, culturels, ethniques. Une société ayant une culture démocratique est jugée juste et pertinente car elle répond « à l'obligation morale et civique », ainsi qu'aux aspirations des citoyens (E. P. Ngoma-Binda, 2008, p. 176). L'absence des lois et du civisme entraîne des conséquences graves : manipulations, violations des textes, incapacités de compromis, conflits civils et interethniques comme en témoignent les cas du Tchad et de la RDC (Ngoma-Binda, 2008, p. 74).

Au Tchad, la Loi n° 001/PR/1 999 visait une gestion équitable et transparente des revenus pétroliers, en priorisant les secteurs comme la santé, l'éducation, les infrastructures ou l'environnement. Il suffisait de l'appliquer pour résoudre les problèmes de manque d'infrastructures et des coupeurs de route et de conflits entre agriculteurs et éleveurs qui perturbent la cohésion sociale et retardent le développement de Doba (Sources : Article : Gouvernance pétrolière au Tchad : la loi de gestion des revenus pétroliers, publié dans Afrique contemporaine, 2 005/4 (n° 216), pages 139 à 156). En République démocratique du Congo et depuis plusieurs décennies, l'exclusion de certains groupes sociaux et le non-respect des règles constitutionnelles ont alimenté des rébellions violentes. Le M23, par exemple, revendique une refondation de l'État pour défendre les intérêts locaux face à la mauvaise gouvernance centrale (E. P. Ngoma-Binda, 2008, p. 74).

En définitive, la gouvernance politique juste est l'application équitable des lois selon l'éthique car pour Ngoma-Binda (2009, p. 46),

Aucune gouvernance ne peut être ni bonne ni durable si elle ignore de conformer son action aux prescriptions de l'État de droit, si sa ligne de conduite manque de valoriser les principes démocratiques, et si, fondamentalement, toute décision et toute action dans la sphère du politique, de l'économie et du socioculturel se prennent et s'exercent en dehors de l'éthique.

Il est essentiel d'intégrer les groupes vulnérables, femmes, jeunes, personnes handicapées, minorités dans les politiques publiques. Leur prise en charge est une exigence morale qui vise à restaurer la dignité et à réduire la précarité. Cela implique le respect des droits fondamentaux et la promotion d'une gouvernance fondée sur la solidarité, la fraternité et l'entraide. Société civile, syndicats, et institutions doivent collaborer pour répondre de manière concrète aux besoins communs, promouvoir la paix et renforcer la cohésion sociale.

Conclusion

L'Afrique, riche de sa diversité ethnique, doit désormais faire de cette pluralité non un facteur de division, mais un fondement éthique de sa gouvernance démocratique. L'instrumentalisation des appartenances identitaires par les dirigeants politiques à des fins partisans a fragilisé la paix, l'unité nationale et la justice sociale. Cette situation politique et sociale héritée du colonialisme perdure jusqu'aujourd'hui. Dans cet élan de renouveau, construire une démocratie éthiquement fondée sur la reconnaissance de toutes les identités devient une exigence incontournable. Le pluralisme, lorsqu'il est porté par une éthique du respect, de l'équité et de la participation inclusive, permet de refonder le vivre ensemble. Une telle gouvernance, enracinée dans les réalités locales, favorise la cohésion sociale tout en valorisant les différences. Mais cette ambition suppose des réformes profondes, un engagement sincère des élites, et une éducation citoyenne qui place l'éthique du pluralisme au cœur du projet démocratique africain.

Références Bibliographiques

African Affairs, « La construction d'un État sécuocratique : les raisons, les réfutations et les risques derrière l'essor extraordinaire du Rwanda après le génocide, n°485, Octobre 2022, p. 535-567

BAYART Jean François, 1989, *L'État en Afrique : la politique du ventre* Paris, Fayard.

COLLINS Denis 2020, *John Rawls et le libéralisme*, Paris, Édition Bréal.

DAGAUD Emery Loba, 2025, *Le Chœur de Nkrumah*, Abidjan, Édition Balafon.

- Gouvernance pétrolière au Tchad : *La loi de gestion des revenus pétroliers, Afrique Contemporaine*, n° 216 d'avril 2005, w.w.w. [researchgate.net/publication/250288743_Gouvernance_petroliere_au_Tchad_la_loi_de_gestion_des_revenus_petroliers](https://www.researchgate.net/publication/250288743_Gouvernance_petroliere_au_Tchad_la_loi_de_gestion_des_revenus_petroliers) ? utm_source=chatgpt.com

-Jeune Afrique, « *Au Tchad, le septennat renouvelable sans limite a été adopté par le Parlement* », publié le 4 octobre 2025 w.w.w.[jeuneafrique.com/1727981/politique/au-tchad-le-septennat-renouvelable-sans-limite-a-ete-adopte-par-le-parlement/](https://www.jeuneafrique.com/1727981/politique/au-tchad-le-septennat-renouvelable-sans-limite-a-ete-adopte-par-le-parlement/) ?utm_source=chatgpt.com

- Laurence CAMEL, Journal Le MONDE « La jeunesse négligée de Madagascar, « une bombe à retardement », crée par le gouvernement », publié le 02 10 2025, Le Monde.fr.w.w.w.fr/[afrique/article/2025/10/02/madagascar-en-negligeant-la-jeunesse-les-gouvernements-successifs-ont-fabriqué-une-bombe-a-retardement_6644094_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/10/02/madagascar-en-negligeant-la-jeunesse-les-gouvernements-successifs-ont-fabriqué-une-bombe-a-retardement_6644094_3212.html) ?utm_source=chatgpt.com

MALOUF Amin, 1998, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.

Kä Mana, *Théologie africaine pour un temps de crise ; l'Afrique va-t-elle mourir ?* Paris, Karthala, 1993,

NGOMA-BINDA Elie:- 2010, *La démocratie en Afrique : défis et réalités*, Paris, L'Harmattan

NGOMA-BINDA Elie:-2009, *Principes de gouvernance politique éthique*, Louvain-La-Neuve

NGOMA-BINDA Elie :2017, *L'Essence de l'Authenticité*, Paris, L'Harmattan

RAWLS John, 1971, *Théorie de la justice*, Paris, Éditions Points.

Tchad, « Élections parlementaires de 2024 in [Global Security.org](https://www.globalsecurity.org) de 2024)

TV5 Monde, *Le Journal Afrique* du 29 juillet 2025.